

MAIRIE DE LE BIOT

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

Fax : 04 50 72 10 15

Tel : 04 50 75 12 06

Fax : 04 50 72 10 15

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DANS TOUTE LA COMMUNE :**

**ROUTE DU COL , ROUTE DU CHEF LIEU (le Martelet, Richebourg ,la Touvière...) ROUTE DES MOULINS,
CHEMIN RURAL DES MOULINS, ROUTE DE RICHEBOURG, IMPASSE DE LA BOULANGERIE, RTE DE
L'ÉGLISE, CHEMIN DE LA COUDRE, ROUTE DES RASSES, ROUTE DES COTTET, ROUTE DE
L'ARBETTAZ , LA MOILLE...**

**TRAVAUX DU 03/10/2022 AU 21/10/2022 RABOTAGE ENROBÉS FIBRE OPTIQUE
N° 45/2022**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est, 590 rue du Quarre 74950 Amancy en date du 27/09/2022 en vue de la réglementation de la circulation pour les travaux de rabotage des enrobés fibre optique pour l'entreprise Sobéca;

Considérant l'occupation du domaine public pour les travaux de la fibre optique, ces travaux auront lieu dans toute la commune de Le Biot : Route du Chef-Lieu, le Martelet, Richebourg, la Touvière, Impasse de la Boulangerie, Route de l'Église, Chemin de la Coudre, la Moille, Route des Rasses, Route des Cottets 74430 Le Biot, travaux effectués par l'entreprise : EIFFAGE Route Centre Est, 590 rue du Quarre 74950 Amancy;

A R R Ê T É

Article 1 : Est autorisée (l'entreprise : EIFFAGE) à occuper le domaine public pour les travaux de rabotage des enrobés fibre optique pour l'entreprise Sobéca dans toute la commune : sur la Route du Chef Lieu, Chemin de la Coudre, la Moille, Route du Col, Route des Alpes...,

Article 2 : La circulation sur la voie communale dans tout la commune : Route du Col, Route du Chef-Lieu, le Martelet, la Touvière, Richebourg, la Moille, les Moulins, Impasse de la Boulangerie, Route de l'Église, Chemin de la Coudre, Route des Rasses, Route des Cottets.... 74430 Le Biot sera réglementée du 03/10/2022 au 21/10/2022,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE, la circulation sera alternée manuellement, et/ou alternat par feux tricolores si besoin,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise EIFFAGE Route centre EST ,
- A l'entreprise SOBECA-Scionzier
- A la brigade de gendarmerie de Montriond,
- A Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Henri-Victor TOURNIER

le 30 Septembre 2022



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.